



Compte rendu du Conseil Syndical du 05/03/2026

Étaient présents : ; Langlade : Alain VIALA ; Nages et Solorgues : Eric PESENTI ; Saint Côme et Maruéjols : Serge DURAND ; Uchaud : Jean Louis ANGLADA ;

Absents excusés : Boissières : André MEYRONNET ; Caveirac : Guillaume BARAGNON ; Bezouze : Michel TRIAIRE ; La Calmette : Jean Claude SKAFF ; Milhaud : Jean Luc FRANCOIS ; Saint Dionisy : Josée FAUQUET ;

Absents : Bernis : Alexandre LAVAL Fideline VILLAIN C.C. De Sommières : Fabrice GRANIER, Clarensac : Gilbert CHAUVET La Rouvière : Patrick De Gonzaga ; Gajan : Jeremy POUDEVIGNE ; ; Marguerittes : Jean Pierre CATHEHBRAS ; Nîmes : Chantal MAY ; Saint Gervasy : Joël VINCENT ; Vergèze : Fabien GAVANON ; Vestric et Candiac : Nathalie CALIA ;

La présente réunion du conseil syndical se tient sans exigence de quorum. Une précédente réunion avec le même ordre n'a pu se tenir faute de quorum le 26/02/2026.

Délibération n°01- 2026

Approbation Compte Financier Unique 2025

Monsieur Alain VIALA, Président, Rapporteur, expose :

Monsieur le Président rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le bilan financier de l'exercice budgétaire : le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget.

Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Syndical du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil syndical les documents qui sont annexés à l'ordre du jour.

Résultats cumulés à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	183 224,28 €	181 045,63 €	364 269,91 €
	Restes à réaliser	78 228,84 €	49 455,36 €	127 684,20 €
Dépenses	Dépenses réalisées	271 576,80 €	217 241,94 €	488 818,74 €
Solde		-88 352,52 €	-36 196,31 €	-124 548,83 €
Résultat BP 2024 report sur 2025		44 634,93 €	193 832,54 €	238 467,47 €
Résultat de clôture		-43 717,59 €	157 636,23 €	113 918,64 €
Résultat cumulé excédent déficit		34 511,25 €	207 091,59 €	241 602,84 €

Le Président ne devant participer au vote. Monsieur VIALA se retire pour le vote du CFU, et un président ou une présidente de séance est élu(e).

Monsieur Serge Durand Vice-Président est élu président de séance

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré sous la Présidence de Monsieur Durand,

à l'unanimité des votants :

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget du syndicat, dressé conjointement par le Président et le comptable public,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 par le Président et le comptable public,

Adopté à : Unanimité

Délibération n°02- 2026

Affectation du résultat de l'exercice 2025 au Budget Principal 2026

Monsieur Alain VIALA, Président, Rapporteur, expose :

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Alain VIALA, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître comme résultat de clôture d'exercice :

Résultat de clôture de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	183 224,28 €	181 045,63 €	364 269,91 €
Dépenses	Dépenses réalisées	271 576,80 €	217 241,94 €	488 818,74 €
Solde		-88 352,52 €	-36 196,31 €	-124 548,83 €
Résultat BP 2024 report sur 2025		44 634,93 €	193 832,54 €	238 467,47 €
Résultat de clôture		-43 717,59 €	157 636,23 €	113 918,64 €
Reste à réaliser		78 228,84 €	0	78 228,84 €
Résultat cumulé excédent déficit		34 511,25 €	157 636,23 €	192 147,48 €

DÉCIDE

Article 1 : D'affecter les résultats au Budget Supplémentaire 2026 comme suit :

Fonctionnement au compte 002	
Excédent	157 636,23 €
Investissement au compte 001	
Déficit	-43 717,59 €

Adopté à : l'unanimité

Délibération n°03- 2026

Budget Supplémentaire 2026 n°1

Monsieur Alain VIALA, rapporteur expose :

Vu les articles L 5211-1, L5211-2, R 2311-13 et les suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la Délibération N° 012-2023 approuvant l'utilisation du plan de compte M 57 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire et la délibération N°12-2025 du 18/11/2025;

VU la Délibération N°13-2025 portant approbation du Budget Primitif 2026 du 17/12/2025,

VU la Délibération N°01-2026 portant constatation et approbation du Compte financier unique 2025,

VU la Délibération N°02-2026 affectant les résultats de l'exercice budgétaire de l'année 2025 sur l'exercice 2026,

VU les propositions du Président dans les documents annexés,

CONSIDEREANT que le budget supplémentaire doit être présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Financier Unique de l'année N-1,

CONSIDEREANT la nécessité d'affecter au budget 2026 les résultats budgétaires de l'exercice 2025 en section d'investissement et de fonctionnement,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de modifier le Budget 2026,

ARTICLE 2 : d'inscrire au budget supplémentaire les résultats de l'exercice budgétaire 2025,

ARTICLE 3 : d'adopter le Budget Supplémentaire 2026 du Syndicat Mixte des Garrigues de la Région de Nîmes qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses				Recettes			
	Compte	Nature	Proposition	Montant	Compte	Nature	Proposition	Montant
	11	611	Prestation de service	30 000,00 €	12	002	Affectation de résultats excédent 2025	157 636,23 €
	11	615231	Entretien voirie	122 636,23 €				
	12	64111	Diverses charges	3 000,00 €				
	65	65311	Indemnités	2 000,00 €				
TOTAL			157 636,23 €	TOTAL				

INVESTISSEMENT	Dépenses				Recettes			
	Compte	Nature	Proposition	Montant	Compte	Nature	Proposition	Montant
	001	001	Affectation de résultats déficit 2025	43 717,59 €	13	1322	Affectation de résultats excédent 2025	43 717,59 €
TOTAL			43 717,59 €	TOTAL			43 717,59 €	

ARTICLE 4: d'annexer à la présente Délibération, les documents résumés relevant du Budget Supplémentaire 2026,

ARTICLE 5 : que Monsieur le Président et Monsieur le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à : l'unanimité

Fin du compte rendu